

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 1er décembre 2014, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire suppléant: Michel Paris

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Noëlla Ouellet, Gervais Chamberland, Sylvain Paradis, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Le maire Maurice Chrétien et le conseiller Gilbert Béland sont absents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 3 novembre 2014 tel que lu et présenté.

4- DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire a déposé sa déclaration annuelle des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

5- DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC RELATIF AUX DONS OU AUTRES AVANTAGES REÇUS PAR UN MEMBRE DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2014

La directrice générale et secrétaire-trésorière **dépose un extrait du registre public relatif aux dons reçus par les élus pour l'année 2014** tel que prévu au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Sainte-Jeanne d'Arc. Aucun don ou autre avantage n'a été reçu par les élus depuis le dernier dépôt du registre le 2 décembre 2013.

6- LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES 2013 ET 2014

La directrice générale, Louise Boivin, remet aux élus la liste des arrérages de taxes 2013-2014.

7- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

8- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

9- APPROBATION DES COMPTES

2014-12-182

Proposé par Michelle Clouâtre
Appuyé par Gervais Chamberland
Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$69 391.91 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

10- AUTORISATION POUR INSCRIPTION AU REGISTRE DES PROPRIÉTAIRES ET DES EXPLOITANTS DE VÉHICULES LOURDS

2014-12-183

Proposé par Noëlla Ouellet
Appuyé par Sylvain Paradis
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement d'un montant de \$67.00 pour l'inscription au registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds.**

11- ADHÉSION À QUÉBEC-MUNICIPAL POUR 2015

2014-12-184

Proposé par Michelle Clouâtre
Appuyé par Sylvain Paradis
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le paiement d'un montant de \$160.96 taxes incluses (140\$ avant taxes) pour **l'adhésion annuelle à Québec-Municipal pour l'année 2015.**

12- AVIS DE MOTION DANS LE BUT D'ADOPTER UN RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Sylvain Paradis dans le but d'adopter un règlement sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc.

13- MODIFICATION AU BUDGET INITIAL 2014

2014-12-185

Proposé par Michelle Clouâtre
Appuyé par Gervais Chamberland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc effectue une **modification au budget initial 2014** concernant les dépenses pour l'année 2014 comme décrit ci-dessous, suite à des dépenses plus élevées ou imprévues :

02-110-00 Conseil municipal

02-110-00-221 RRQ Élus	+40	02-110-00-454 Formation	-40
------------------------	-----	-------------------------	-----

02-130-00 Gestion financière et adm.

02-130-00-418 Ass. tech. informatique	+1000	02-130-00-419 Formation	-430
		02-130-00-422 Ass. resp.	-570
02-130-00-524 Ent. et rép. ameublement	+390	02-130-00-341 Journaux	-390
02-130-00-527 Contrat de photocopieur	+284	02-130-00-341 Journaux	-284
02-130-00-660 Art. de nettoyage	+250	02-130-00-670 Fourn. de bureau	-250

02-230-00 Sécurité civile

02-230-00-515 Entretien et rép. chemins	+12332
---	--------

02-320-00 Voirie municipale

02-320-00-521 Ent. et rép. chemin	-12332
-----------------------------------	--------

02-320-00 Voirie municipale

02-320-00-141 Salaires réguliers.	+3797
-----------------------------------	-------

02-140-00-141 Salaires greffe	-3300
-------------------------------	-------

02-320-00-521 Entr. chemin	-497
----------------------------	------

02-320-00-142 Heures suppl. voirie	+1234
------------------------------------	-------

02-320-00-521 Entr. chemins	-1234
-----------------------------	-------

02-320-00-222 R.R.Q. Voirie	+282
-----------------------------	------

02-320-00-454 Formation voirie	-282
--------------------------------	------

02-320-00-232 Ass. emploi Voirie	+80
----------------------------------	-----

02-320-00-641 Art. de quinc.	-80
------------------------------	-----

02-320-00-242 FSS Voirie	+211
--------------------------	------

02-320-00-635 Prod. chimiques	-211
-------------------------------	------

02-320-00-252 CSST Voirie	+107
---------------------------	------

02-320-00-635 Prod. chimiques	-107
-------------------------------	------

02-320-00-262 RQAP Voirie	+38
---------------------------	-----

02-320-00-454 Formation voirie	-38
--------------------------------	-----

02-320-00-725 Vêtements et art. de séc. +51 02-320-00-965 Immatriculation -51

02-330-00 Enlèvement de la neige

02-330-00-635 Abrasifs +163
02-330-00-965 Immatriculations +48
02-330-00-631 Carburant +2434

02-330-00-638 Sel et calcium -163
02-330-00-424 Ass. véhicules -48
02-320-00-521 Entr. chemin -200
02-320-00-631 Carburant été -1853
02-320-00-965 Immatriculation-211
02-320-00-424 Ass. véhicules -170

02-450-00 Matières résiduelles

02-451-10-951 Q/P MRC Enfouissement +1308

02-320-00 Voirie municipale

02-320-00-525 Entr. véh. voirie -1308

02-701-20 Centre communautaire

02-701-20-681 Electricité +310
02-701-20-527 Conciergerie salle +504

02-701-20-629 Aménag. terrain -814

02-701-30 Patinoire

02-701-30-699 Articles de sport +330
02-701-30-522 Entr. et rép. chalet +44

02-701-30-681 Électr.chalet loisirs -374

02-701-50 Terrain de jeux

02-701-50-513 Formation animatrice + 96
02-701-50-699 Articles de sport +1022
02-701-50-521 Entretien et rép. chalet +461
02-701-50-140 Conciergerie chalet +272
02-701-50-523 Activ. T.d.J. et soccer +292
02-701-50-110 Rémun. entraîneurs soccer +450
02-701-50-141 Salaire animatrice +116
02-701-50-262 Rqap - T.de Jeux +20

02-701-50-641 Articles de quinc. -96
02-701-20-522 Entr.rép.bât.salle comm. -1483
02-701-20-419 Vidange fosses salle -272
02-701-20-421 Superv. trav. qualifié -742
02-701-50-122 R.R.Q. T.de Jeux -117
02-701-50-285 Autres retenue -19

14- RÉSOLUTION AFIN D'ÉTABLIR LE CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

2014-12-186

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la **tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015**, séances qui débiteront à 20h00 :

Janvier 2015	lundi le 12 janvier
Février 2015	lundi le 2 février
Mars 2015	lundi le 2 mars
Avril 2015	mardi le 7 avril
Mai 2015	lundi le 4 mai
Juin 2015	lundi le 1 ^{er} juin
Juillet 2015	lundi le 6 juillet
Août 2015	lundi le 3 août
Septembre 2015	mardi le 8 septembre
Octobre 2015	lundi le 5 octobre
Novembre 2015	lundi le 2 novembre
Décembre 2015	lundi le 7 décembre

15- NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

2014-12-187

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme la conseillère Michelle Clouâtre comme **maire suppléante** pour une période de 6 mois, soit de janvier 2015 à juin 2015 inclusivement et de plus, autorise le maire suppléant à remplacer le maire aux séances de conseil de la MRC au besoin.

16- NOMINATION D'UN RESPONSABLE EN OCTROI DE CONTRAT CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES NO 2014-01

2014-12-188

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme Louise Boivin, directrice générale, en tant que **responsable en octroi de contrat concernant l'appel d'offres de services professionnels no 2014-01** pour la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire dans le cadre du projet de collecte et d'assainissement des eaux usées.

17- AUTORISATION POUR FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION RELATIVEMENT À L'APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS NO 2014-01

2014-12-189

Attendu que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc devra adjudger prochainement un contrat relatif à la fourniture de services professionnels selon un système de pondération et d'évaluation des offres;

Attendu que l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil, aux fins d'évaluation des soumissions reçues ;

Attendu que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a adopté une politique de gestion contractuelle le 6 décembre 2010 par laquelle la mesure no 6.1 ne permet pas de divulguer le nom des membres du comité de sélection avant que l'évaluation des offres ne soit entièrement complétée;

Il est proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **mandate la directrice générale, Louise Boivin, afin de former un comité de sélection** dans le cadre de l'appel d'offres de services professionnels no 2014-01 concernant la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire pour le projet de collecte et d'assainissement des eaux usées de la municipalité.

18- SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RECYCLABLES DU 15 JANVIER 2015 AU 15 JUILLET 2015

2014-12-190

Considérant que le contrat de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc pour le service de collecte des déchets et des matières recyclables se termine le 15 janvier 2015;

Considérant que le conseil municipal attend de savoir à quel moment la collecte des matières organiques débutera en 2015 avant d'aller en appel d'offres pour un service incluant la collecte des déchets, des matières recyclables et des matières organiques;

Considérant que notre entrepreneur actuel, les Entreprises Gauthier de Sainte-Angèle de Méridi, n'est pas disponible pour signer un nouveau contrat pour une période de 6 mois en attendant le lancement de l'appel d'offres;

Il est proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accorde un **contrat au Groupe Bouffard de Matane** concernant le service de collecte des déchets et des matières recyclables pour la période du 23 janvier 2015 au 10 juillet 2015, comprenant 16 collectes de déchets (\$5133.94 plus taxes) et 12 collectes de matières recyclables (\$3850.46 plus taxes), le tout pour un montant total de \$8 984.40 plus taxes, et 1 collecte d'encombrants pour un montant de \$863.63 plus taxes.

19- FIN DE PÉRIODE D'EMPLOI DE MME MARIE-JOSÉE LÉVESQUE EN TANT QUE RESPONSABLE DU SYSTÈME DE TRAITEMENT D'EAU DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

2014-12-191

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a l'obligation de se conformer aux exigences des articles 44 et 44.0.2 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) concernant la qualification des opérateurs d'une installation de production et de distribution d'eau;

ATTENDU QUE Mme Marie-Josée Lévesque, présentement responsable du système de traitement d'eau de la salle communautaire, ne désire pas suivre la formation obligatoire à l'obtention du diplôme de qualification des opérateurs et opératrices en eau potable et ce, par manque de disponibilité;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Sylvain Paradis

ET RÉSOLU à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **met fin au contrat de Mme Marie-Josée Lévesque en tant que responsable de l'opération du système de traitement de l'eau potable** de la salle communautaire et ce, effectif à compter du 8 novembre 2014.

20- CRÉATION D'UN POSTE DE 3e OPÉRATEUR DE MACHINERIE D'HIVER - POSTE SUR APPEL

2014-12-192

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la **création d'un poste sur appel de 3e opérateur de machinerie d'hiver** à compter du 1er décembre 2014 et que **M. Robin Bérubé soit nommé à ce poste** à compter de cette même date et ce, selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc et M. Bérubé. Le maire suppléant est autorisé à signer le dit contrat d'emploi pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc.

21- RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE 2015

2014-12-193

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise une augmentation de 5% pour la **rémunération de la directrice générale / secrétaire-trésorière**, soit que sa rémunération passera de \$668.72 / semaine à \$702.16 / semaine (30 heures par semaine) et ce, pour l'année 2015. Les heures supplémentaires effectuées seront rémunérées au taux horaire correspondant à sa rémunération. (\$23.41/hre)

22- AVENANT NO 1 AU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

2014-12-194

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise **l'avenant no 1-2014 au contrat de travail de l'adjointe administrative**, Mme Kathy Perreault, qui consiste en une modification de la clause no 4 "Rémunération et horaire de travail" du dit contrat. Le maire suppléant, Michel Paris, est autorisé à signer le document "Avenant no 1-2014" du contrat de Mme Perreault pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc.

23- RÉSOLUTION CHEMIN SAINT-RÉMI

2014-12-195

Attendu que le Chemin de Saint-Rémi est un projet mobilisateur et suscitant un grand intérêt par sa nature unique;

Attendu que la municipalité peut bénéficier de retombées économiques potentielles suite à son adhésion au projet;

Attendu que l'entente de mise en place du chemin de Saint-Rémi, datée du 21 novembre 2014, a été déposée au conseil municipal par les promoteurs du projet;

Il est proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le versement d'un **montant de 1000\$ taxes en sus, pour la mise en place du Chemin de Saint-Rémi.**

24- VARIA

A) DEMANDE DE M. ÉRIC POIRIER POUR OUVERTURE DE LA ROUTE DU PORTAGE – HIVER 2014-2015

2014-12-196

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte la demande de M. Éric Poirier concernant **l'ouverture d'une portion de la Route du Portage (soit environ 1 km) entre le Rang 4 et 5 Massé et le Rang 6** pour la période hivernale 2014-2015 et ce, au taux de 125\$/heure, étant donné que cette partie du chemin n'est pas ouverte habituellement par la municipalité.

B) TERRAIN ET BÂTIMENT DES LOISIRS DE SAINTE-JEANNE D'ARC

2014-12-197

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal et le Comité Sportif et Culturel sont en accord sur la nécessité d'offrir des activités sportives et de loisir à la population et ce, pour le bien-être de tous les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Sportif et Culturel est disposé à transférer à la Municipalité la propriété des bâtiments et terrain leur appartenant compte tenu que le Comité n'est plus en mesure d'y tenir des activités sportives étant donné le manque de bénévoles;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Noëlla Ouellet

ET RÉSOLU à l'unanimité:

QUE la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc procède à **l'acquisition des infrastructures de loisir** situées au 302 Rang 3 Massé à Sainte-Jeanne d'Arc, soit le terrain, le chalet des loisirs, la patinoire avec certains équipements et ce, pour un montant de \$1.00;

QUE la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc laissera l'opportunité au Comité Sportif et Culturel de Sainte-Jeanne d'Arc, actuel ou futur, de tenir des activités de loisir pour la population;

QUE la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc confirme au Comité Sportif et Culturel qu'un espace de rangement leur sera réservé pour leurs dossiers et qu'il sera autorisé de laisser sur place certains équipements;

QUE la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc s'engage à assumer tous les frais notariés concernant cette transaction;

QUE le maire, Maurice Chrétien, et la directrice générale, Louise Boivin, sont autorisés à signer le dit contrat d'achat pour et au nom de la municipalité;

QUE la présente résolution abroge la résolution no 2013-10-142.

C) **ENTENTE DE LOCATION DU CHALET DES LOISIRS ET CONTENU ET GESTION DE LA PATINOIRE**

2014-12-198

Attendu que les modalités pour l'acquisition des infrastructures de loisir par la municipalité ne sont pas finalisées;

Attendu que la municipalité désire offrir les services de loisir en ce qui concerne la patinoire extérieure pour l'hiver 2014-2015;

Attendu qu'une entente à cet effet doit être établie avec le Comité Sportif et Culturel de Sainte-Jeanne d'Arc;

Il est proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise une **entente de location des infrastructures de loisir** appartenant au Comité Sportif et Culturel de Sainte-Jeanne d'Arc relativement à l'utilisation du chalet des loisirs et de son contenu ainsi que la gestion de la patinoire et ce, pour l'hiver 2014-2015. La municipalité autorise le maire et la directrice générale à signer la dite entente pour et au nom de la municipalité.

D) **DEMANDE DU COMITÉ SPORTIF ET CULTUREL POUR REMBOURSEMENT DU MONTANT DES TAXES POUR 2014**

2014-12-199

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise de faire **un don de \$852.72 au Comité Sportif et Culturel de Sainte-Jeanne d'Arc** représentant le montant des taxes municipales annuelles de l'année 2014 étant donné que c'est le seul organisme de la municipalité à devoir faire face à une telle dépense.

E) **OCTROI DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE ET GESTION DU CHALET DES LOISIRS**

2014-12-200

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **accorde le contrat pour l'entretien de la patinoire et la gestion du chalet des loisirs pour l'hiver 2014-2015** à M. René Ouellet selon les modalités établies au contrat et ce, pour un montant de \$3000 pour une période maximale de 12 semaines. La municipalité autorise le maire suppléant et / ou la directrice générale à signer le dit contrat.

23- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

24- **LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Michelle Clouâtre la fermeture de l'assemblée à 22h18.

Michel Paris, maire suppléant

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière